

Bruxelles, le 16 décembre 2020
(OR. en)

14039/20

**Dossier interinstitutionnel:
2018/0166(APP)**

**CADREFIN 450
RESPR 82
POLGEN 228
FIN 958**

NOTE POINT "A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Conseil
Objet:	Cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027 et plan de relance - Proposition de règlement du Conseil fixant le cadre financier pluriannuel pour la période 2021-2027 - ADOPTION

1. En mai 2018, la Commission a présenté sa proposition relative au prochain cadre financier pluriannuel. Cet ensemble de mesures comprenait notamment une proposition de règlement du Conseil fixant le cadre financier pluriannuel pour la période 2021-2027 (règlement CFP).
2. La pandémie de COVID-19 a modifié les conditions de négociation du CFP. Le 23 avril 2020, les dirigeants ont chargé la Commission européenne de présenter d'urgence une proposition relative à un fonds pour la relance qui soit à la hauteur du défi à relever. Ils ont également souligné qu'il était nécessaire d'adapter le CFP pour faire face à la crise et à ses conséquences.
3. En mai 2020, la Commission a présenté un ensemble de propositions prévoyant la création d'un nouvel instrument de l'UE pour la relance (également appelé "Next Generation EU") et une révision ciblée de l'ensemble des propositions relatives au CFP de 2018, tenant compte également des progrès réalisés aux niveaux technique et politique au sein du Conseil.

4. Lors de sa réunion extraordinaire du 17 au 21 juillet 2020, le Conseil européen a adopté des conclusions sur le futur CFP et l'instrument de l'UE pour la relance "Next Generation EU"¹.
5. La présidence a traduit les orientations politiques fournies par le Conseil européen le 21 juillet 2020 en propositions de compromis de la présidence. Le 29 juillet 2020, le Comité des représentants permanents (Coreper) a, dans une large mesure, donné son accord pour que la présidence entame un dialogue avec le Parlement européen sur la base de la proposition de compromis susmentionnée de la présidence, en vue d'obtenir son approbation concernant le règlement CFP.
6. Entre août et novembre 2020, douze trilogues informels au niveau politique ont eu lieu avec le Parlement européen et la Commission européenne. Le 10 novembre 2020, les négociateurs se sont entendus, à titre provisoire, sur un paquet politique concernant le futur CFP et le plan de relance.
7. Le 16 novembre 2020, le Comité des représentants permanents a marqué son accord de principe sur le projet de règlement du Conseil fixant le cadre financier pluriannuel pour les années 2021 à 2027, dont le texte figurait dans le document ST 12792/20 + ADD 1, sous réserve de sa mise au point par les juristes-linguistes.
8. Le 11 décembre 2020, le Coreper a décidé, sous réserve de l'approbation du Parlement européen, de proposer au Conseil d'adopter le projet de règlement CFP (ST 9970/20 + COR 1 (hr) + COR 2 (sv) mis au point par les juristes-linguistes).
9. Le 14 décembre, le Conseil a approuvé la transmission au Parlement européen, pour approbation, conformément à l'article 312, paragraphe 2, du TFUE, du projet de règlement CFP 2021-2027 (ST 9970/20 + COR 1 (hr) + COR 2 (sv) mis au point par les juristes-linguistes).
10. Le Parlement européen devrait donner son approbation concernant ce règlement le 16 décembre 2020.

¹ Doc. ST 10/20.

11. Après l'approbation par le Parlement européen, le Conseil est dès lors invité à:
- a) adopter à l'unanimité le projet de règlement du Conseil fixant le cadre financier pluriannuel pour les années 2021 à 2027, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document ST 9970/20 + COR 1 (hr) + COR 2 (sv) + REV 1 (nl);
 - b) décider d'inscrire au procès-verbal de la session les déclarations communes et les déclarations de la Commission figurant dans le document 12793/20 + COR 1 (da) + COR 2 (cs) + COR 3 (et) + COR 4 (lt) + COR 5 (pl) + COR 6 (sl) + COR 7 (ga), ainsi que les déclarations des délégations figurant dans le document 14039/20 ADD 1.
-